

MULTI-PAYS

Faire émerger une gouvernance hybride pour protéger et gérer des aires remarquables en haute mer



En raison de leurs écosystèmes et de leurs positions mouvantes, la mer des Sargasses et le Dôme thermal sont deux sites particuliers de la haute mer. Pour participer à la protection de leur biodiversité, ce projet soutenu par le FFEM souhaite proposer de possibles modèles de mise en œuvre pour une coordination régionale et internationale efficace.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Dôme thermal (Pacifique Est tropical) et la mer des Sargasses (Atlantique Nord-Ouest) sont deux sites représentatifs de la diversité et de l'importance des écosystèmes de la haute mer. Ils illustrent aussi parfaitement le fait que les limites écologiques ne correspondent pas aux délimitations juridiques établies. En effet, positionnées principalement au-delà des juridictions nationales, ces formations mouvantes peuvent toutefois empiéter sur des zones économiques exclusives qui se trouvent sous la souveraineté des États. Dans ce contexte, élaborer une nouvelle gouvernance hybride (régionale/internationale) en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones en haute mer semble primordial. C'est ce que veut promouvoir ce projet soutenu par le FFEM.

DESCRIPTIF

Ce projet repose sur quatre composantes :

- **Mettre en œuvre efficacement la coordination** et le pilotage du projet via un comité dédié, un conseil d'experts en appui scientifique et juridique à l'application des activités, et des équipes de mise en pratique sur les deux sites du projet.
- **Produire des analyses-diagnostics des socio-écosystèmes** grâce à l'engagement et la consultation des parties prenantes.
- **Proposer des modèles de gouvernance** au service d'une gestion écosystémique, suite à des discussions participatives et multisectorielles, pour soutenir le nouvel accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales.
- **Renforcer les capacités et diffuser les connaissances** sur la gouvernance et la conservation en haute mer au-delà des parties prenantes directement impliquées.

IMPACTS

- **Production de synthèses des données physiques**, biochimiques, écologiques, socio-économiques et d'analyses des lacunes sur les deux sites du projet
- **Établissement d'un dialogue** avec les secteurs économiques et les institutions sur la conservation et l'utilisation durable de la haute mer sur les deux sites
- **Mise à disposition de ressources** en soutien à un renforcement durable des capacités
- **Émission de recommandations** pour la désignation d'outils de gestion par zone (OGPZ) en haute mer, dont la candidature du Dôme thermal au Patrimoine mondial de l'UNESCO - une première pour un tel site

CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET INNOVANT

01/09/2021 28/02/2026
Date de début du projet Date de fin du projet

18/12/2020
Date d'octroi du projet

Océan Atlantique Nord-Ouest, Océan Pacifique Est tropical
Localisation

Biodiversité, Ecosystèmes aquatiques
Secteur(s)

subvention
Outils de financement

19 400 000 EUR
Montant du financement dont financement FFEM

3 000 000 EUR
Montant du financement FFEM

5 ans
Durée du financement

MarVisa, Sargasso Sea Project Inc, Université de Bretagne Occidentale
Bénéficiaires

FEM BIOS Commission de la mer des Sargasses et ses pays signataires Global Fishing Watch NASA Office Français de la Biodiversité (OFB) Université de Bretagne Occidentale Université de Duke (MGEL) VIVA Trust
Cofinanceur(s)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Institution(s) membre(s) porteuse(s) du projet

Ce projet soutenu par le FFEM est innovant car il existe très peu d'exemples d'approches écosystémiques efficaces de gouvernance en haute mer en dehors de certains traités régionaux.

Le site du Dôme thermal est la première tentative mondiale d'établissement d'une gouvernance d'un écosystème saisonnier et mobile en haute mer. Par ailleurs, la Commission de la mer des Sargasses est un système novateur car il mobilise dix gouvernements et une commission d'experts en faveur de la conservation d'un écosystème en haute mer, sans régime conventionnel. Dans les deux cas, le projet souhaite allier gouvernance globale et régionale, donnant naissance à un modèle hybride.

L'évolution des systèmes de suivi satellitaires à bas coût et l'accessibilité au grand public à ces informations ouvrent aussi la voie à de nouveaux modes de suivi et de gestion des activités halieutiques et du trafic maritime.